

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal se tiendra le **lundi 20 décembre 2021, à 20 h**, à la salle Alphonse-Desjardins du centre communautaire Robert-Côté.

Cette séance extraordinaire a pour objet l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations. »

Donné à Saint-Pascal, ce 2^e jour de décembre 2021.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 8 décembre 2021 que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 2 décembre 2021.

Signé à Saint-Pascal, ce 2^e jour de décembre 2021.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA

